

Un premier bol d'air pour Hassan Cher, rédacteur de Voix d'Exils !



En date du 26 février 2010, Hassan Cher, requérant d'asile djiboutien résidant à Lausanne en Suisse, a déposé un recours auprès du Tribunal administratif fédéral à l'encontre de l'Office fédéral des migrations (ODM) pour déni de justice concernant sa demande d'asile.

Suite à une troisième interview dans le cadre de sa procédure d'asile qui date de juillet 2008, l'ODM n'a pas statué sur le cas de Hassan Cher durant plus de deux ans ; ce qui a eu pour effet de faire perdurer une situation précaire qui fit obstacle à la reconnaissance de ses droits économiques, politiques et sociaux. Ceci signifie concrètement que sa situation administrative (son permis N) l'a empêché à plusieurs reprises de conclure un contrat de travail ou, encore, de participer à des conférences internationales dans le cadre de la lutte politique qu'il mène pour la défense des droits humains dans son pays.

Or, par un Arrêt datant du 15 septembre 2010, le Tribunal administratif fédéral a admis la requête de Hassan Cher, et « enjoint l'ODM de reprendre rapidement l'instruction de la procédure d'asile dont il est saisi depuis le 25 avril 2008 et de rendre une décision au plus vite ».

Hassan Cher est responsable des relations internationales d'un syndicat : l'Union Djiboutienne du Travail. Il est en Suisse depuis avril 2008, car il a été contraint de fuir son pays

suite à son arrestation au motif de ses activités syndicales. Actuellement, il est poursuivi par le gouvernement djiboutien pour « intelligence avec des puissances étrangères », notamment pour ses collaborations avec l'Organisation Internationale du Travail ou la Confédération Syndicale Internationale.

L'Union Syndicale Vaudoise s'est mobilisée en faveur de la cause de Hassan Cher et a rédigé une pétition que vous pouvez signer et envoyer à l'USV.

Omar Odermatt